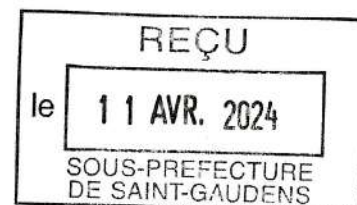


SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU SITE DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES ET DE VALCABRERE

Délibération Séance du comité syndical du jeudi 4 avril 2024

Séance du : 4 avril 2024
Date de convocation : 19 mars 2024
Membres en exercice : 20
Quorum : 11
Présents : 7
Représentés : 6
Absents ou excusés : 7
Seuil de la majorité absolue : 11



Vote : Pour : 13 contre : 0 abstention : 0

N° 2024/04/04- 01

Objet : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 février 2024

Le jeudi 4 avril 2024, à 14h00, le comité syndical du Syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère s'est réuni au CAD du Conseil départemental, 1 espace Pégot à Saint-Gaudens, sous la présidence de Mme Maryse VEZAT-BARONIA assisté de Mr Patrice RIVAL comme secrétaire de séance.

Le conseil syndical était composé comme suit :

Délégués titulaires présents :

Pour le Conseil départemental : Maryse VEZAT-BARONIA, Roselyne ARTIGUES, Céline LAURENTIES BARRERE, Patrice RIVAL, Loïc GOJARD,

Pour la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises :

Pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges : Marie-Claire UCHAN

Pour la commune de Valcabrère : Jean VERDIER

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Christine COURADE a donné procuration à Céline LAURENTIES BARRERE, Didier CUJIVES a donné procuration à Roselyne ARTIGUES, Martine CROQUETTE a donné procuration à Marie-Claire UCHAN, Laurence DEGERS a donné procuration à Patrice RIVAL, Anne BOYER a donné procuration à Loïc GOJARD, Alain PUENTE a donné procuration à Jean VERDIER

Etaient absents et excusés :

Pour le Conseil départemental : Isabelle HARDY, Sandrine BAYLAC, Pascal BOUREAU, Jean-Marc DUMOULIN, Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Victor DENOUVION

Pour la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises : Alain LARQUE

Pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges :

Pour la commune de Valcabrère :

Après avoir constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance, Madame la Présidente a procédé à la lecture de la présente délibération et a porté à la connaissance des membres du comité syndical les éléments suivants :

EXPOSE

Madame la Présidente rappelle que le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 29 février 2024 a été envoyé à l'ensemble des élus. Les éléments essentiels à l'ordre du jour de cette réunion étaient :

- ❖ A - Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2023
- ❖ B - Points d'actualités
 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur les travaux prévus dans les 5 ans
 - Maîtrise d'Œuvre / présentation de Stéphanie Peix
 - Cheminement piétonnier
- ❖ C – Décisions du Syndicat
 - Convention de mise à disposition de biens
 - DOB
 - Règlement financier et budgétaire
 - Télétransmission des actes
- ❖ D – Questions diverses
 - Réunion du comité de pilotage du GSO

Madame la Présidente le soumet à l'approbation.

Il est proposé aux membres du comité syndical de bien vouloir en délibérer.

Le comité syndical :

DECIDE

- **D'approuver** le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 29 février 2024.
- **D'autoriser** Madame la Présidente à mettre en œuvre toute procédure en application de cette décision.

Mme Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente du Syndicat Mixte pour le
développement et la promotion du site de
Saint-Bertrand-de-Comminges et de
Valcabrière

Syndicat mixte St-Bertrand de Comminges et Valcabrière
N° SIRET : 253 102 305 00013

Certifié exécutoire après :

- transmission en Sous-Préfecture le : 11 avril 2024
- et affichage le : 11 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.